

Communiqué de presse pour diffusion immédiate



Crédit photo : Céline Lecomte pour Écohabitation

NOVOCIMAT 2.0 POUR LES MAISONS NEUVES : DE BONNES INTENTIONS, UNE CERTAINE CONFUSION

Premier organisme de promotion de l'habitation écologique du Québec, Écohabitation salue le nouveau programme du gouvernement provincial destiné aux entrepreneurs et propriétaires qui souhaitent construire des maisons plus écologiques et plus éco-énergétiques que le standard prescrit par le Code de construction.

En comparaison avec la première version du programme Novoclimat, les avancées les plus notables sont les suivantes :

Le niveau d'exigence en étanchéité à l'air est élevé. Il est presque deux fois supérieur à ce qui était demandé dans la version originale du programme.

L'isolation du toit fait un grand bond en avant. La résistance thermique demandée, notamment pour un toit en pente avec combles, est considérable.

Les exigences sont à la hausse en ce qui a trait au chauffage, à la ventilation et aux fenêtres; thermopompes, VRC et fenêtres Energy Star sont au programme. Si les fenêtres ne sont pas officiellement étiquetées Energy Star, le triple-vitrage s'impose.

L'aide financière pour les constructeurs a été bonifiée. Là où Novoclimat 1 offrait 500\$, ou 750\$ selon le cas, une aide financière de 1000\$ par maison homologuée est maintenant accordée.

Enfin, Écohabitation salue l'ouverture du programme Novoclimat 2.0, qui va maintenant au-delà de l'efficacité énergétique, par l'intégration de points se rapprochant de la certification LEED. Dorénavant au programme : la gestion durable de l'eau, l'emploi de matériaux non-toxiques et la protection contre le radon.

Cependant, Écohabitation relève tout de même un certain nombre d'écueils :

Tout d'abord, le programme manque de clarté. Il y a une certaine confusion entre ce qui est obligatoire et ce qui est optionnel, entre les préalables et les points supplémentaires. Le programme va dans la bonne direction, mais manque de simplicité.

Le niveau exigé d'isolation des murs ne constitue pas une réelle avancée, puisque dans les faits, il est déjà pratiqué depuis l'entrée en vigueur, en août 2012, du nouveau Code de construction (par le recouvrement des ponts thermiques).

L'aide financière accordée aux propriétaires est moindre. Ces derniers pourront désormais bénéficier d'une aide financière de 1000 \$ (au lieu des 2000 \$ accordés par la première version du programme).

Finalement, Écohabitation estime que pour un programme nommé fièrement 2.0, ce qui suppose l'interactivité avec les usagers, il y a une lacune du côté des exigences de formation des propriétaires en ce qui a trait aux VRC (ventilateurs récupérateurs de chaleur), thermostats électroniques, etc. Ces systèmes, parfois complexes, doivent être entretenus adéquatement pour éviter une mauvaise qualité de l'air dans le logement.

Pour Emmanuel B. Cosgrove, directeur d'Écohabitation, « ce programme Novoclimat 2.0 rejoint plusieurs points de notre nouveau programme ÉcoEntrepreneur, destiné aux constructeurs. Nos formations ÉcoEntrepreneur permettront ainsi à ces derniers de mieux maîtriser les nouvelles options écologiques du programme Novoclimat 2.0 et de construire plus de maisons durables, et mieux! »

Pour lire les détails de notre analyse du programme Novoclimat 2.0 :

<http://www.ecohabitation.com/actualite/nouvelles/novoclimat-20-maisons-neuves-bonnes-intentions-certaine-confusion>

Contact médias :

Laurence C. Desrosiers Responsable des communications et des formations
514.985.0004 poste 609 ldesrosiers@ecohabitation.com

Dirigé par Emmanuel B. Cosgrove, Écohabitation (www.ecohabitation.com) est un organisme à but non lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économies en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques.